



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.20.011 - Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020

Christian DUMAS expose :

Après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subventions aux associations communales au titre de l'année 2020 telle que présentée ci-après.

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020				
CULTURE ET LOISIRS				
Libellés	Subventions votées en 2019		Subventions votées en 2020	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ACCORD PARFAIT	300,00 €		300,00 €	
AME MUSICALE 45	500,00 €		500,00 €	
ARABESQUE	5 265,00 €		5 265,00 €	
ZANO	2 000,00 €		2 000,00 €	
ACAPI	2 228,00 €		2 228,00 €	
BATTERIE FANFARE	2 430,00 €		2 430,00 €	
CMPJM LOISIRS	6 156,00 €		6 156,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	1 800,00 €		1 800,00 €	
CYBERTROC	500,00 €		500,00 €	
DILUVIENNE	200,00 €		200,00 €	
ELECTIQUE	300,00 €		-	€
GHLIS	200,00 €		120,00 €	
GROUPEMENT DE LA CONSERVATION DES VEHICULES MILITAIRES - MVCG Orléanais			800,00 €	
SOCIETE MUSICALE D'INGRE	19 710,00 €		19 710,00 €	
INGRE EN FETE	8 100,00 €		8 100,00 €	
M.R.T.M.I.	1 215,00 €		1 215,00 €	
PHOSPHENE INGRE	4 455,00 €		4 455,00 €	
ASSOCIATION SANS TITRE	810,00 €		810,00 €	

ASPAC			500,00 €	
STIMULUS			200,00 €	
SOUS TOTAL CULTURE ET LOISIRS	56 169,00 €	- €	57 289,00 €	- €
	56 169,00 €		57 289,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020				
ASSOCIATION INTERET COLLECTIF				
Libellés	Subventions votées en 2019		Subventions votées en 2020	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
AURES	648,00 €		648,00 €	
CERCIL	648,00 €		648,00 €	
FNACA	450,00 €		450,00 €	
GROUPEMENT FEMININ DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	259,00 €		259,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATION INTERET COLLECTIF	2 005,00 €	- €	2 005,00 €	- €
	2 005,00 €		2 005,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020				
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Libellés	Subventions votées en 2019		Subventions votées en 2020	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
PETANQUE	608,00 €		608,00 €	
AMICALE DES MARCHEURS INGRENS SPORTIFS	400,00 €		400,00 €	
ANIM A FOND	1 600,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	3 200,00 €
AIKIDO YOSHINKAN INGRE	405,00 €		405,00 €	
CANIS CLUB	900,00 €		900,00 €	
CMPJM BASKET	18 630,00 €	8 740,00 €	18 630,00 €	12 840,00 €
CMPJM TENNIS DE TABLE	30 780,00 €		30 780,00 €	
ETUDIANT CLUB INGRE ATHLETISME	300,00 €		300,00 €	
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE	32 400,00 €	12 000,00 €	32 400,00 €	12 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	882,00 €		882,00 €	
HAPKIDO JIN JUNG KWAN INGRE	405,00 €		405,00 €	
FITN S	1 620,00 €		1 620,00 €	
QUANKIDO	330,00 €		- €	
JUDO JU JITSU CLUB D'INGRE	6 655,00 €		6 655,00 €	
TAEKWONDO INGRE	1 620,00 €		1 620,00 €	
LAFISEL	486,00 €		486,00 €	
LES ARCHERS D'INGRE	4 698,00 €	1 500,00 €	4 698,00 €	1 000,00 €
TENNIS CLUB	12 960,00 €		12 960,00 €	
USI BADMINTON	810,00 €		800,00 €	
YOGA AND CO	200,00 €		300,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	116 689,00 €	25 440,00 €	116 449,00 €	29 040,00 €
	142 129,00 €		145 489,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020				
ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT				
Libellés	Subventions votées en 2019		Subventions votées en 2020	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
QUATRE VENT SECTEUR OUEST	450,00 €		450,00 €	
FEDERATION FCPE MAT ET PRIM	211,00 €		211,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES PEEP	211,00 €		211,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTABUZARD	1 600,00 €		1 600,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX D'INGRE	650,00 €		600,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE DU MOULIN	2 400,00 €		2 600,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE VICTOR HUGO	2 400,00 €		3 000,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DU MOULIN	1 260,00 €		1 260,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILIE CARLES	1 260,00 €		1 260,00 €	
DDEN	80,00 €		-	

			€	
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE MONTABUZARD	- €		2 400,00 €	
INGRE JEUNES	500,00 €		500,00 €	
USEP ECOLES D INGRE	300,00 €		400,00 €	
INGRE ORMES 2030	200,00 €		200,00 €	
SOCIETE DE CHASSE ET PROTECTION DE LA NATURE	1 013,00 €		1 013,00 €	
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	180,00 €		180,00 €	
ASSOCIATION INGRENNES CONTRE LES NUISANCES	1 000,00 €		1 000,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT	13 715,00 €	- €	16 885,00 €	- €
	13 715,00 €		16 885,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020				
DIVERS				
Libellés	Subventions votées en 2019		Subventions votées en 2020	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
CCAS	190 000,00 €		190 000,00 €	
COMITE D ENTRAIDE	52 020,00 €		52 020,00 €	
SOUS TOTAL DIVERS	242 020,00 €	- €	242 020,00 €	- €
	242 020,00 €		242 020,00 €	
TOTAL GENERAL	430 598,00 €	25 440,00 €	434 648,00 €	29 040,00 €
	456 038,00 €		463 688,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **02 MARS 2020**

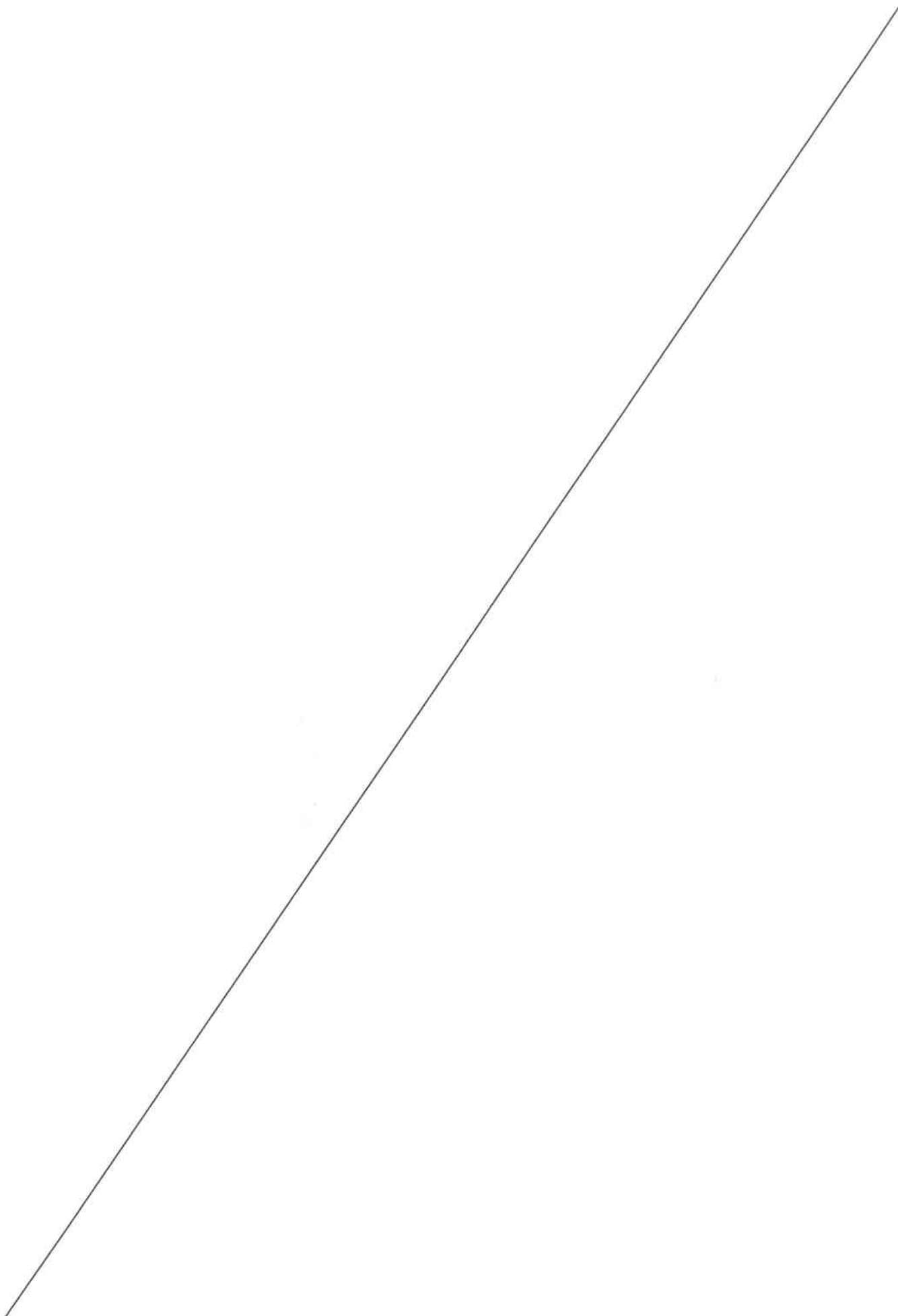
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le : **02 MARS 2020**

02 MARS 2020





Acte à classer

DL-20-011

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-02T16-41-26.00 (MI222186604)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-011-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.

Acte : DL.20.011-FIN-subventions
allouées aux associations au titre
de l'année 2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/03/20 à 16:41

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 02/03/20 à 16:41

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 16:47